

Le Canada doit engager Israël à reprendre les négociations de paix dans le cadre du droit international

13 février 2012

Récemment, le ministre canadien des Affaires étrangères s'est rendu au Moyen-Orient, une initiative admirable dans une région qui a tant besoin de paix. KAIROS-Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice est d'avis que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle positif dans cette région en engageant le gouvernement israélien à appuyer des pourparlers de paix sur la base du droit international. Cela signifie, entre autres, réaffirmer l'appui canadien au consensus international depuis longtemps établi pour la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières d'avant 1967.

Le gouvernement canadien a récemment modifié la politique étrangère du Canada pour l'axer sur une vigoureuse défense de l'approche du gouvernement israélien concernant la question palestinienne. Cela s'est clairement manifesté par les récents votes du Canada aux Nations Unies à la défense de l'expansion des colonies israéliennes, par le retrait des fonds alloués aux organisations palestiniennes et israéliennes de droits humains qui œuvrent pour les droits des Palestiniens, et par la récente exigence du ministre des Affaires étrangères du Canada que les leaders palestiniens renoncent à toute condition préalable avant la reprise des pourparlers de paix.

Lors de son récent voyage en Israël et en Palestine, le ministre des Affaires étrangères du Canada, John Baird, s'est fait l'écho de la position du gouvernement israélien lorsqu'il a exigé que les leaders palestiniens « retournent à la table (de négociations) sans préconditions ». Les responsables palestiniens maintiennent que la construction illégale de colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés doit cesser et que les pourparlers sur le territoire doivent se faire sur la base des frontières d'avant la guerre de 1967. Le premier ministre d'Israël rejette d'emblée les frontières pré-1967.

Fonder les pourparlers sur les frontières pré-1967 constitue un cadre depuis longtemps établi aux Nations Unies et représente la position du Quartet – l'ONU, les États-Unis, l'Union européenne et la Russie. C'est aussi la position officielle du gouvernement canadien lui-même. La politique du Canada en matière d'Affaires étrangères et de Commerce international affirme, en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, que « le Canada ne reconnaît pas à Israël un contrôle permanent sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la Bande de Gaza). » Plus de 500 000 Israéliens vivent désormais dans Jérusalem-Est et en Cisjordanie occupées dans de vastes colonies qui n'admettent pas de résidents palestiniens. Parlant des colonies comme de « réalités terrain », le gouvernement israélien s'efforce de faire inclure les colonies dans les pourparlers. C'est une violation directe du droit international et de la propre politique du Canada; de fait, toute la politique de colonisation a transformé la Cisjordanie en une série de miettes de territoire isolées les unes des autres sous contrôle palestinien, et de nombreux observateurs affirment que les pratiques d'Israël ont rendu rien de moins qu'impossible « la solution de deux États ».

KAIROS est d'avis que le Canada se doit de respecter son obligation internationale d'œuvrer à une paix depuis si longtemps désirée et de défendre les droits humains de tous les peuples de la région, y compris le droit à l'autodétermination. « Deux États » demeure la politique aussi bien du Canada que de KAIROS. KAIROS demande instamment au Canada de s'en tenir au cadre que le ministre Baird a présenté pour le Canada en juin 2011 lorsqu'il a déclaré que « nous appuyons une solution "deux États" [...] clairement – cette solution doit se fonder sur les frontières de 1967. » Il a aussi affirmé que tout échange de territoires doit faire l'objet d'un accord « mutuel ».

KAIROS proclame depuis longtemps son accord avec la politique étrangère du Canada à l'effet qu'une paix durable dans la justice exige la reconnaissance et la mise en œuvre du droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris le droit à établir un État pleinement souverain et viable. Cela exige également de reconnaître l'existence d'Israël comme État souverain dans des frontières internationalement reconnues.

KAIROS a constamment demandé qu'on mette en œuvre, de façon exhaustive, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au conflit et qui demandent à Israël de se retirer à l'intérieur de ses frontières telles qu'elles étaient le 4 juin 1967, et qui demandent aux pays de la région et autres parties de reconnaître Israël à l'intérieur de ces frontières.

À cela, nous ajoutons maintenant que le gouvernement canadien doit respecter ses propres politiques dans toutes ses tractations avec les représentants à la fois d'Israël et des Territoires palestiniens.

Le soutien à une paix dans la justice et à une éventuelle réconciliation est la meilleure expression d'amitié que le Canada puisse offrir.

Alors que nous portons les peuples d'Israël et des Territoires palestiniens dans nos prières, KAIROS rappelle à ses membres et à son réseau qu'il demeure toujours important de communiquer avec votre députée ou votre député pour lui exprimer vos inquiétudes et vos idées à ce sujet.

Pour plus ample information, veuillez communiquer avec John Lewis, coordonnateur du Programme Droits humains internationaux, à l'adresse jlewis@kairoscanada.org.